

COMPTE-RENDU

Sous la présidence de Monsieur Pierre JÉGU, Maire

Présents : P. JÉGU, Y. Martin, M-P DESPRES, E. MALOEUVRE, O. MONHAROUL, P. HENRY, J. BODIN, M. OUMOHAND, M-N BLANCHARD, M-J BOUVRY, B. VALOIS, F. LACHERON, J-L PERDRIEL, J-L PEAUDEAU, M. JOLYS, N. LEBRETON, D. GASNIER, X. BOUDET, P. SAVOURÉ, J. FEILDEL

Excusé : Y. LE GALL ; J. POIRIER

M. SAVOURÉ a été nommé en qualité de secrétaire de séance, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le compte-rendu du Conseil municipal du 17 novembre 2009 a été adopté à l'unanimité.

Présentation, par le bureau d'études « Atelier du Marais », du diagnostic relatif au contrat d'objectifs.

Dans le cadre du contrat d'objectifs « développement durable » que la commune a conclu avec le bureau d'études Atelier du Marais, 3 phases viennent ponctuer la réflexion sur les futurs projets de développement et d'équipement de la commune :

- Une phase de diagnostic
- Une phase de scénarii
- Une phase de programmation

A l'issue de la 1^{ère} étape, il s'agissait pour le bureau d'études de présenter le diagnostic qui a été réalisé sur les équipements existants sur la commune. Celui-ci fait ressortir quelques éléments d'importance :

- ⇒ Structure commerciale : La commune fait partie des pôles secondaires, constituant une unité d'appui et jouant un rôle de relai territorial auprès des pôles d'agglomération périurbaine.
- ⇒ Topographie des lieux : le relief est très marqué depuis l'entrée Nord puisque les courbes varient de 65 m (secteur le plus bas en amont de la ligne de chemin de fer) à 105 m (secteur le plus haut, correspondant à l'emplacement du château d'eau) soit 40 m de dénivelé.
- ⇒ Répartition spatiale des fonctions : celle-ci s'effectue par pôle ce qui favorise leur dynamisme. Les multipolarités provoquent entre elles des interactions, générées par la pratique des liaisons et la fréquentation des espaces publics rattachés aux différents équipements, commerces ou services.
- ⇒ **Les lieux de vie** : équipements présentant des enjeux et principaux dysfonctionnements constatés :

Les équipements et services sont localisés essentiellement au cœur du tissu ancien. Les espaces de stationnement sont bien positionnés et permettent une pratique aisée des différents pôles auxquels ils se rattachent. La pratique des lieux se fait le plus souvent à pied, ce qui permet de créer du lien social. L'un des enjeux sera ainsi de maintenir une identité forte sur le centre ville afin de faire vivre le dynamisme intergénérationnel.

- ⇒ L'école primaire publique : problème de visibilité. Une délocalisation est envisagée. Manque de signalétique adaptée à l'équipement.
- ⇒ L'école maternelle publique : peu de fréquentation de l'espace vert contiguë. Salle de motricité vétuste. Pas de salle informatique. Les emprises relatives à l'équipement scolaire (classes + cantine) offrent un fort potentiel pour l'évolution de la structure bâtie.
- ⇒ Les établissements privés : sur l'espace de stationnement (arrêts cars) les sens de circulation sont mal signalés. Vitesse excessive rue courbe. Vitesse excessive avenue du Maréchal Foche. Sécurisation des piétons.
- ⇒ Le CLSH : problème de signalétique. Locaux vétustes et qui ne sont plus aux normes. Bâtiment aisément identifiable de par son architecture.
- ⇒ La bibliothèque et le syndicat d'initiative : bâtiments bien identifiés car situés en hauteur mais manque de signalétiques adaptées. Espace exposition de la bibliothèque trop restreint. Problématique d'accès : l'espace enfant est situé à l'étage. Liaisons piétons avec les écoles à améliorer. Syndicat d'initiative : locaux trop petits.
- ⇒ Equipements culturels et de loisirs : Salle Sévigné : fréquemment employée par le collège et les associations. Une association souhaiterait disposer d'une salle de musique ; Salle polyvalente : salle récente et appréciée. L'un des enjeux consistera à rendre visible et accessible le stationnement afin de clarifier les usages.
- ⇒ La pratique des espaces verts et de détente : distribution Est/Ouest : faut-il conforter les deux secteurs ou mutualiser les équipements sportifs ?
- ⇒ La pratique des lieux associatifs : plusieurs lieux permettent de répondre aux besoins des associations (Maison des permanences, Mille club, CLSH). La notion de multipolarité joue pleinement ici.

Les principaux enjeux à retenir

- La notion de multipolarité à conserver dans la pratique des lieux : renforcer, développer et organiser la multi-polarisation de l'agglomération.
- La prise en compte de la diversité des besoins d'une population nouvelle.
- Faciliter l'accès aux équipements et services.

Ces différents enjeux serviront de base de travail au moment de l'élaboration des scénarii. Cette 2^{ème} étape consistera ainsi à tisser la toile du développement de la commune pour les 10 à 15 ans à venir. Cette étape prendra 4 mois entre janvier et avril 2010. Un groupe de travail élargi sera mis en place à cette occasion.

Après lecture des rapports relatifs aux questions inscrites à l'ordre du jour et après en avoir délibéré :

1. Attribution de titres restaurant au personnel communal

Le conseil municipal, à la majorité des voix (1 abstention), décide :

- D'instaurer l'attribution de titres restaurant auprès du personnel permanent de la commune selon le dispositif prévu à partir du 1^{er} janvier 2010
- De fixer la valeur faciale des titres à 6 €
- De fixer la participation des agents à 3 € par titre
- De fixer par conséquent la participation de la commune à 3 € par titre soit 50% de la valeur du titre
- D'autoriser M. le Maire à signer la convention à intervenir avec la société qui délivrera les titres restaurant ainsi que tout document relatif à cette affaire

2. Vote des tarifs publics 2010

Comme chaque année, la collectivité est invitée à se prononcer, en fin d'exercice, sur l'évolution des différents tarifs publics institués par la collectivité pour l'année suivante.

L'annexe jointe à la délibération permet de retracer l'ensemble des tarifs votés à cette occasion.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, a adopté les tarifs fixés au titre de l'année 2010 figurant en annexe.

3. Amortissement des subventions du budget général au budget annexe assainissement

Le conseil municipal, à l'unanimité des voix :

- Décide de fixer la durée d'amortissement des subventions versées du budget principal au budget assainissement à 10 ans
- Approuve la décision modificative procédant aux inscriptions de crédits suivantes :

Investissement

2804164 Subventions d'équipement versées à caractère industriel et Cial + 2 000€

020 Dépenses imprévues - 2 000€

Fonctionnement

6811 Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles + 2 000€

616 Primes d'assurance - 2 000€

4. Indemnité de conseil du receveur municipal pour l'année 2009

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- Décide d'accorder à titre personnel à M. RENOARD, receveur municipal, l'indemnité de conseil prévu pour un montant de 666,34 € au titre de sa prestation de conseil et d'assistance auprès de la collectivité.
- Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au chapitre 011 du budget de la ville

5. Aliénation de délaissés de chemins communaux

Le conseil municipal, à l'unanimité (M. MONHAROUL ne prenant pas part au vote) :

- Décide l'aliénation des chemins ruraux suivants :
 - Chemin rural n°63 (La Métrie) en tenant compte des observations de M. le commissaire enquêteur au profit de M. André CHERRUAULT
 - Chemin rural n°14 (La Boulière) au profit de M. et Mme O. MONHAROUL
 - Chemin rural n°3 (Le Haut Boulay) au profit de M. Pierrick BODIN et Melle Gaëlle LEJEUNE
 - Chemin rural XR n°40 (La Dordonnière) au profit de MM Fabien et André-Charles GOURHAND

Moyennant le prix de 0,15 € par m² en précisant que les frais annexes seront supportés par les acquéreurs.

- Charge l'étude de Maître LE POUPON, notaire à Martigné-Ferchaud, de la rédaction des actes de vente
- Donne pouvoir à M. le Maire de signer tous documents se rapportant à la présente affaire.

6. Installations classées pour la protection de l'environnement – Avis sur une demande d'autorisation de restructurer un élevage de porcs d'un effectif de 2 866 animaux équivalents aux lieux-dits « La Dordonnière et La Rousselière » et 110 vaches laitières 30 allaitantes – 124 génisses – 10 veaux – 2 bovins à l'engrais au lieu-dit «La Chauvinière » à Martigné-Ferchaud

Le conseil municipal, à la majorité des voix (16 pour ; 2 contre ; 2 abstentions) :

- Décide d'émettre un avis favorable à la demande d'autorisation de restructurer un élevage de porcs d'un effectif de 2 866 animaux équivalents aux lieux-dits « La Dordonnière et La Rousselière » et 110 vaches laitières 30 allaitantes – 124 génisses – 10 veaux – 2 bovins à l'engrais au lieu-dit «La Chauvinière » à Martigné-Ferchaud

Divers

PN La Boulière : Mme Blanchard aimerait savoir pour quelle raison le chèque, qui a été signé par l'association des Familles de Victimes d'Accidents Ferroviaires, n'a pas été encaissé. M. le Maire lui répond que pour le moment, tant que le protocole d'accord et le plan de financement prévisionnel n'ont pas été validés, il n'est pas possible d'encaisser la moindre somme. Néanmoins, M. le Maire précise que la participation de l'association au financement du projet de suppression du PN n°10 apparaîtra bien de manière apparente.

Prochaines séances du conseil municipal :

- Mardi 2 février à 20h30
- Mardi 23 mars à 20h30
- Mardi 27 avril à 20h30
- Mardi 2 juin à 20h30
- Mardi 6 juillet à 20h30

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h05.

*Le 21 décembre 2009
diffusion au Conseil Municipal

Le Maire,
Pierre JÉGU